

Le Saint Père lui-même entouré de sa cour descendit, le 2 août, dans la chapelle Paolina afin d'y gagner l'indulgence de la Portioncule. Sa Sainteté assista au chant des Psaumes de la Pénitence et à la bénédiction du Très Saint Sacrement. Beaucoup de fidèles se trouvaient sur le passage du Grand Pontife, heureux de l'acclamer comme leur Père et leur Souverain. La santé de l'Auguste Vieillard se maintient. Au sujet du prochain jubilé, le Saint Père écrit à son Eminence le Cardinal Vicaire : « L'année sainte, fertile en remèdes spirituels et en bénédictions pour tous, pourrait-elle passer inaperçue et inféconde pour ceux qui sont appelés à opérer leur propre sanctification, en coopérant à celle des autres. Que nos ecclésiastiques fassent donc leur profit de l'occasion que leur envoie le Seigneur, et qu'ils retrempent dans le recueillement l'esprit de leur vocation. »

Son Eminence le Cardinal Lucide-Marie Parocchi répondit aux désirs du Saint Père en envoyant aussitôt une circulaire à tout le clergé romain.

« Au nom du Souverain Pontife, dit-il, j'invite, sans exception, tous les prêtres de la cité et du diocèse de Rome à faire les exercices spirituels qui commenceront dans la seconde moitié d'août pour se continuer jusqu'aux derniers jours de l'année. »

Puisque, selon la parole de Léon XIII, l'année du jubilé sera fertile en bénédictions, puissions-nous obtenir les consolations divines pour notre vénéré Pasteur, le Père de tous les Pasteurs, le Pontife du Vatican !

Un Séminaire Portugais à Rome. — Une nouvelle qui comblera de joie les catholiques de Portugal est la fondation à Rome d'un Séminaire Portugais. Toutes les nations ont maintenant dans la Ville Eternelle une pépinière florissante de jeunes ecclésiastiques ; le Portugal était privé de ce bienfait, mais grâce aux sages et toujours paternelles sollicitudes de Léon XIII, cette lacune va être comblée. Rome et Lisbonne vont être unies par un nouveau lien.

Nouvelles nominations au Sacré Collège. — On annonce comme imminente au Sacré Collège la nomination de S. E. le Cardinal Vanutelli à la charge de Grand Pénitencier en remplacement du Cardinal Verga décédé, et celle de S. E. le Cardinal di Pietro comme Vice Chancelier ; cette charge était restée vacante par la mort du Cardinal Mertel.